SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ZAC Vigny Musset - Ilot M à GRENOBLE

Description du etablissement

Date de dernière mise à jour des informations : 29/10/2021

Nom :	ZAC Vigny Musset - Ilot M
Adresse :	r alfred de vigny
Commune principale :	GRENOBLE (38185)
Communes secondaires	Non renseigné
Activités :	38.32Z - Récupération de déchets triés
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 29/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant :	SSP00098270102
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	Le site de l'Ilot M est implanté sur ds anciennes parcelles ayant appartenu à la société METALISERE, et à la DDE de l'époque. Des pollutions résiduelles aux métaux, PCB, COHV et HAP sont présentes dans les sols. Le site a fait l'objet d'un réaménagement en commerces et logements. Les calculs de risques sanitaires pour l'Îlot M, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'Îlot M et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus : - Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ; - Présence d'un vide sanitaire en dépression sous la partie du bâtiment sans sous-sol ; - Nappe située à au moins 2.3 m sous la dalle du sous-sol du bâtiment ; - La surface d'une dalle libre sans reprise de fondation doit être au minimum de 50 m² au niveau du sous-sol ; - Épaisseur de dalle de fondation > 0.15 m et de séparation entre le parking et le rez de chaussée du bâtiment > 0.2 m ; - Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ; - Épaisseur de remblai d'au moins 0.3 m au droit des voiries et des jardins ; - Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures ; - Hauteur du sous-sol (> ou égale à 2.1 m) et du rez de chaussée (> ou

égale à 2.5 m) ;
- Taux de ventilation supérieur ou égale à 6.8 volumes par heure dans les sous-sols et 1 volume par heure dans le bâtiment;

Documents associés[2] : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Description[3] :

Dans le courant des années 2000, la SAGES a conduit un projet de réaménagement de la ZAC « Vigny-Musset » à Grenoble comprenant notamment la construction d'immeubles d'habitations et d'une maison d'accueil pour personnes âgées. Cette ZAC comprenant 8 parcelles a accueilli par le passé les sites industriels METALISERE, COLAS et DDE. Dans ce cadre, des investigations environnementales ont été réalisées au droit de la ZAC.

Synthèse des investigations :
- 8 fosses à la pelle mécanique ont été réalisées jusqu'à une profondeur de 4m ;
- Réseau piézométrique de la ZAC (9 PZ) ont été mis en place afin de mesurer la qualité des eaux souterraines ;
- 3 sondages de prélèvement de gaz ont été effectué afin de caractériser l'aspect volatil des polluants.

Les paramètres mesurés dans les sols et dans les eaux souterraines sont: HAP, PCB, COHV, BTEX et métaux.

Les analyses indiquaient la présence de métaux (cuivre, nickel, chrome et plomb) dans la couche superficielle du sol à des teneurs dépassant les valeurs seuils (VS) en vigueur à l'époque (2000). Il en est de même pour les PCB qui ont été retrouvés à des teneurs supérieures à la VS.

En ce qui concerne l'impact dans les eaux souterraines, il avait été constaté la présence de traces de solvants chlorés mais inférieures aux valeurs guide.

Compte tenu de la présence de pollutions résiduelles aux métaux, PCB et COHV dans les sols, la ville de Grenoble via la société d'aménagement Grenoble Espace Sud (SAGES) a fait réaliser des études de risques sanitaires par îlots afin de vérifier la compatibilité sanitaire de l'état des terrains avec l'usage résidentiel prévu.

Les calculs, pour l'Îlot M, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'Îlot M et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Présence d'un vide sanitaire en dépression sous la partie du bâtiment sans sous-sol ;
- Nappe située à au moins 2.3 m sous la dalle du sous-sol du bâtiment ;
- La surface d'une dalle libre sans reprise de fondation doit être au minimum de 50 m² au niveau du sous-sol ;
- Épaisseur de dalle de fondation > 0.15 m et de séparation entre le parking et le rez de chaussée du bâtiment > 0.2 m ;
- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.3 m au droit des voiries et des jardins ;

- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures ;
- Hauteur du sous-sol (> ou égale à 2.1 m) et du rez de chaussée (> ou égale à 2.5 m) ;
- Taux de ventilation supérieur ou égale à 6.8 volumes par heure dans les sous-sols et 1 volume par heure dans le bâtiment;

En outre, la qualité des eaux souterraines au droit de la ZAC Vigny-Musset a fait l'objet d'un contrôle trimestriel depuis 2004 prescrit par arrêté préfectoral n°2004-01913 du 13 février 2004, puis d'un contrôle semestriel depuis 2008. La surveillance des eaux souterraines a été réalisée pendant 15 ans au droit de la ZAC Vigny-Musset. Sur la période 2014-2018, les résultats d'analyses des eaux souterraines mettent en évidence :
• la présence de COHV à des teneurs stables et similaires entre l'amont et l'aval du site ; ces teneurs sont parfois légèrement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (10 g/l). La présence de ces dépassements en amont du site (Pz11) montrent que l'origine de la présence de ces COHV est extérieure à la ZAC Vigny-Musset ;
• la présence de traces d'hydrocarbures à des teneurs proches des limites de quantification du laboratoire, en amont comme en aval du site, uniquement en décembre 2018 (jamais détecté auparavant). Ces traces, non significatives ne semblent pas résulter de la présence d'une source de contamination au droit du site, en raison de leur présence en amont du site ;
• l'absence de quantification des PCB dans les eaux souterraines depuis a minima 2014.
Les valeurs mesurées dans les eaux souterraines étant globalement stables sur ces quatre dernières années et ne présentant pas de risques sanitaires au regard des études de risques sanitaires menées dans les années 2000, le préfet a donné un avis favorable en août 2019 à la demande de la SAGES relative à l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines au droit ZAC Vigny-Musset.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	ER	0284	38

Plans cartographiques :

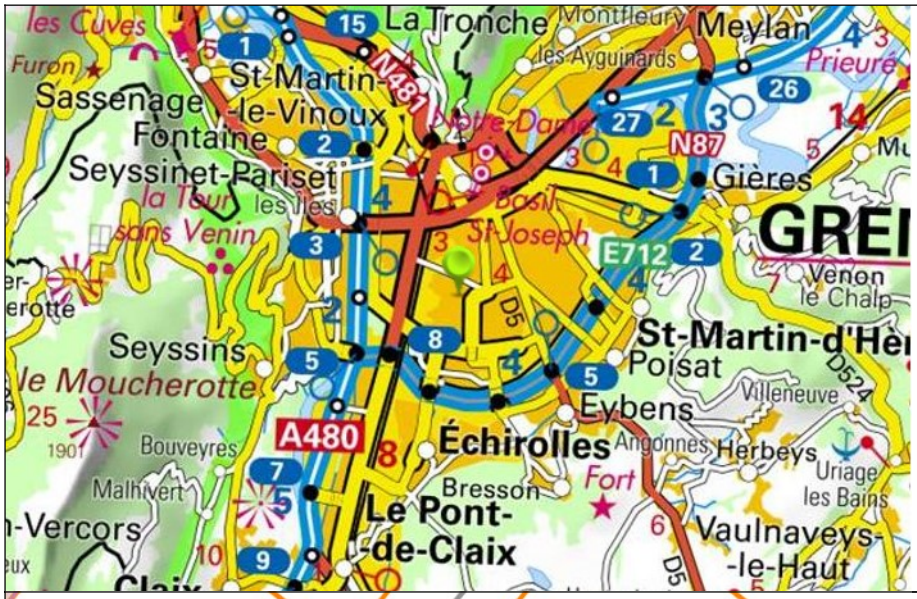

Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP00098270102

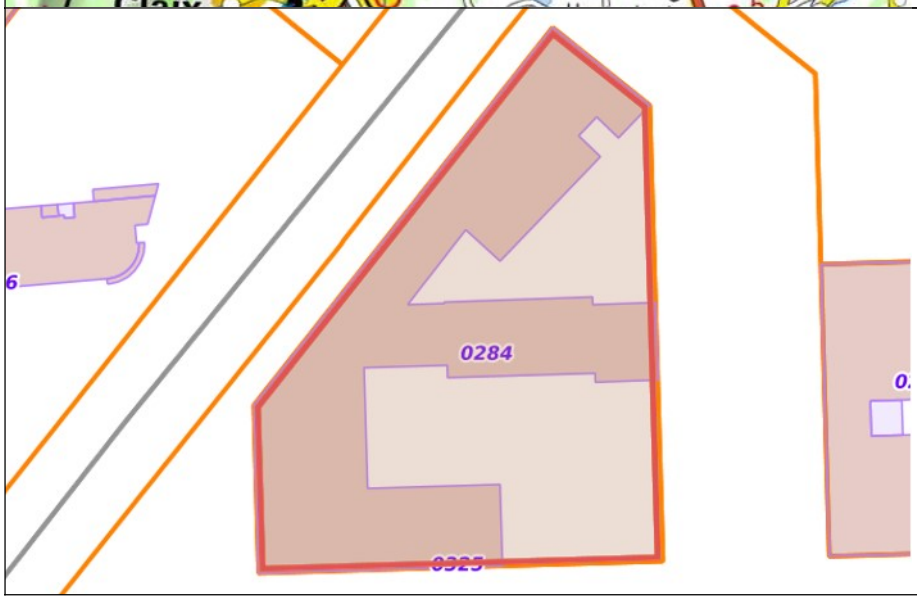

Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP00098270102

Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :	Long. :637300.1918136, Lat. :5647953.7328098
Superficie estimée :	3605 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.